

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 MARS 2023

DEL-2023-89

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à 14 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/03/2023, s'est réuni 'Salle de réunion - Bât. Le Carat' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, MERMIER, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, GYSELINCK, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, BOUVARD, DEAGE, GILLET, MATHIAN, OBERLI, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHEVALLOT, LOUVEAU, MALOSSE, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 12

Représentés par mandat : 4

Objet : COMMUNES DE VEIGY-FONCENEX ET CONTAMINE-SUR-ARVE - MAINTENANCE, GROS ENTRETIEN ET RECONSTRUCTION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHES DE TRAVAUX

Exposé du Président,

Le SYANE exerce pour les communes qui la lui ont confiée, la compétence optionnelle en éclairage public. Cette compétence peut s'exercer selon deux options, au choix de la collectivité :

- Option A qui concerne l'investissement,
- Option B qui concerne l'investissement et l'exploitation / maintenance.

Début 2022, le SYANE a modifié les conditions d'exercice de la compétence Eclairage Public de manière à intégrer les évolutions technologiques et les nouveaux enjeux de développement durable.

Dans ce cadre, considérant que certaines interventions de maintenance préventive peuvent être réalisées sur une occurrence de 5 ans, le Syndicat a modifié la durée de ses contrats Maintenance/GER qui seront désormais passés pour une durée de 5 ans.

Le SYANE a lancé une consultation sous forme de procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, pour la conclusion de 2 accords-cadres de travaux à bons de

commandes sur les communes de VEIGY-FONCENEX et CONTAMINE-SUR-ARVE, qui lui ont transféré la compétence Eclairage Public en Option B en 2022. Le démarrage du service est prévu au 1^{er} avril 2023.

Chacun des accords-cadres est conclu pour une durée ferme de 5 ans, avec un montant maximum fixé à 1.580.000 € HT sur sa durée globale pour la commune de VEIGY-FONCENEX, et 610.000 € HT pour la commune de CONTAMINE-SUR-ARVE.

La consultation comprend 2 lots :

N° du Lot	N° Marché	Commune(s)
1	ME 23054	VEIGY-FONCENEX
2	ME 23055	CONTAMINE-SUR-ARVE

Suite à cette mise en concurrence, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir, comme titulaires des accords-cadres les entreprises suivantes, qui ont présenté la meilleure offre au regard des critères de jugement du règlement de consultation :

- Lot n°1 : BOUYGUES Energie Services sur la base d'un montant estimatif de 1.312.988,45 € HT.
- Lot n°2 : Guy CHATEL sur la base d'un montant estimatif de 488.724,80 € HT.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les accords-cadres proposés et à autoriser le Président à les signer,
2. à autoriser le Président à signer les bons de commandes émis pendant la durée de validité des accords-cadres.

Adopté à l'unanimité.

Le Président.

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIE & NUMERIQUE